



## **UNIVERSITE OUAGA II**

Centre d'Etudes, de Documentation  
et de Recherche Economiques et Sociales (CEDRES)

# **REVUE ECONOMIQUE ET SOCIALE AFRICAINE**

## **SÉRIES ÉCONOMIE**

**Participatory assessment of development in rural  
Burkina Faso : a new methodology for resolving old pains**  
*Nicky POUW and Janvier KINI*

**La recherche de la convergence nominale dans une perspective  
de convergence réelle dans les pays de la CEDEAO**  
*Cheikh Tidiane SECK*

**Analyse de l'effet de microcrédit sur l'écart moyen  
de pauvreté au Benin**  
*Fadonougbo BOKO*

**Instabilité et croissance économique au Togo,  
quels enseignements ?**  
*Tom-Irazou TCHALIM*

**Analyse économique des élections communales  
au Benin en 2015**  
*Daoud BADIROU*

**Assurance maladie universelle :  
nécessite et politique optimale pour le Burkina Faso**  
*Ousmane TRAORE & Idrissa M. OUEDRAOGO*

**Analyse des déterminants de la discrimination salariale au Togo**  
*Inna Alekseevna JOHNSON*

**La contribution de l'agriculture à la croissance  
économique du Burkina Faso**  
*Hamidou SAWADOGO*

La REVUE CEDRES-ETUDES « séries économiques » publie, semestriellement, en français et en anglais après évaluation, les résultats de différents travaux de recherche sous forme d'articles en économie appliquée proposés par des auteurs appartenant ou non au CEDRES.

Avant toute soumission d'articles à la REVUE CEDRES-ETUDES, les auteurs sont invités à prendre connaissance des « recommandations aux auteurs » (téléchargeable sur [www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)).

Les articles de cette revue sont publiés sous la responsabilité de la direction du CEDRES. Toutefois, les opinions qui y sont exprimées sont celles des auteurs.

En règle générale, le choix définitif des articles publiables dans la REVUE CEDRES-ETUDES est approuvé par le CEDRES après des commentaires favorables d'au moins deux (sur trois en générale) instructeurs et approbation du Comité Scientifique.

La plupart des numéros précédents (61 numéros) sont disponibles en version électronique sur le site web du CEDRES [www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)

La REVUE CEDRES-ETUDES est disponible au siège du CEDRES à l'Université de Ouagadougou dans toutes les grandes librairies du Burkina Faso et aussi à travers le site web : [www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)

### **DIRECTEUR DE PUBLICATION**

Pr Idrissa M. OUEDRAOGO, Université Ouaga 2

### **COMITE EDITORIAL**

Pr Pam ZAHONOGO, UO2 Editeur en Chef

Pr Médard MENGUE BIDJO, Université Omar Bongo

Pr Yves ABESSOLO, Université Yaoundé II

Pr Mathias Marie Adrien NDINGA, Université Marien N'Gouabi

Pr Denis ACCLASATO, Université d'Abomey Calavi

Pr Jean Louis NKOULOU NKOULOU Université Omar Bongo

Pr Akoété AGBODJI, Université de Lomé

Pr Abdoulaye SECK, Université Cheikh Anta Diop

Pr Chérif Sidy KANE, Université Cheikh Anta Diop

Pr Charlemagne IGUE, Université d'Abomey Calavi

### **SECRETARIAT D'EDITION**

Dr Samuel Tambi KABORE, UO2

Dr Théodore Jean Oscar KABORE, UO2

Dr Jean Pierre SAWADOGO, UO2

Dr Kassoum ZERBO, Université Ouaga 2

### **COMITE SCIENTIFIQUE DE LA REVUE**

Pr Géro Fulbert AMOUSSOUGA, Université d'Abomey Calavi

Pr Idrissa OUEDRAOGO, Université Ouaga 2

Pr Abdoulaye DIAGNE, Université

Pr Kimséyinga SAVADOGO, Université Ouaga 2

Pr Adama DIAW, Université Gaston Berger de Saint Louis

Pr Gnderman SIRPE, Université Ouaga 2

Pr Albert ONDO OSSA, Université Omar Bongo

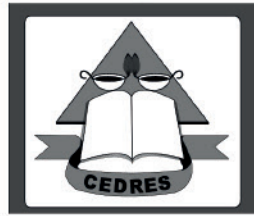
Pr Nasser Ary TANIMOUNE, Université d'Ottawa (Canada)

Pr Mama Ouattara, Université Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)

Pr Gervasio SEMEDO, Université de Tours

Pr Pam ZAHONOGO, Université Ouaga 2

Centre d'Etudes, de Documentation et de Recherche Economiques et Sociales (CEDRES)



[www.cedres.bf](http://www.cedres.bf)

# **REVUE CEDRES-ETUDES**

Revue Economique et Sociale Africaine

**REVUE CEDRES-ETUDES N° 62**

Séries économie

2<sup>e</sup> semestre 2016

# SOMMAIRE

<b>EDITORIAL.....</b>	<b>07</b>
<b>Participatory assessment of development in rural Burkina Faso : a new methodology for resolving old pains.....</b>	<b>10</b>
<i>Nicky POUW and Janvier KINI</i>	
<b>La recherche de la convergence nominale dans une perspective de convergence réelle dans les pays de la CEDEAO.....</b>	<b>34</b>
<i>Cheikh Tidiane SECK</i>	
<b>Analyse de l'effet de microcrédit sur l'écart moyen de pauvreté au Bénin.....</b>	<b>58</b>
<i>Fadonougbo BOKO</i>	
<b>Instabilité et croissance économique au Togo, quels enseignements ?.....</b>	<b>78</b>
<i>Tom-Irazou TCHALIM</i>	
<b>Analyse économique des élections communales au Bénin en 2015.....</b>	<b>96</b>
<i>Daoud BADIROU</i>	
<b>Assurance maladie universelle : nécessité et politique optimale pour le Burkina Faso.....</b>	<b>120</b>
<i>Ousmane TRAORE &amp; Idrissa M. OUEDRAOGO</i>	
<b>Analyse des déterminants de la discrimination salariale au Togo.....</b>	<b>142</b>
<i>Inna Alekseevna JOHNSON</i>	
<b>La contribution de l'agriculture à la croissance économique du Burkina Faso.....</b>	<b>156</b>
<i>Hamidou SAWADOGO</i>	

---

## EDITORIAL

Dans la recherche constante de la qualité, la revue CEDRES Etudes vous présente à travers ce deuxième numéro de l'année des sujets pertinents traités sous l'angle de la recherche scientifique. Ce numéro traite aussi bien en anglais qu'en français, des sujets relatifs à la pauvreté, la microfinance, la convergence des économies en communauté économique, les conséquences économiques de l'instabilité politique ou encore la discrimination salariale. Le numéro 62 paraît avec huit articles et des orientations micro et macroéconomique fortes.

Le premier article, de Nicky POUW et Janvier KINI (Université d'Amsterdam et Institut de recherche en science de la santé) met en relief une sous-estimation du nombre de très pauvres ou de très riches par les instruments classiques de mesure de la pauvreté.

Le deuxième article de Cheikh Tidiane SECK (Université Cheikh Anta Diop) montre une convergence nominale bien avancée des pays de la CEDEAO tandis que la convergence réelle est très lente et témoigne de la forte disparité des économies de la communauté.

Le troisième article de Fadonougbo BOKO (Université de Parakou) montre que le bénéficiaire du microcrédit déplace la contrainte budgétaire du ménage bénéficiaire mais n'assure pas une réduction durable de la pauvreté pour ce dernier.

Le quatrième article expose les effets de l'instabilité sur la croissance économique au Togo. Tom-Irazou TCHALIM (Université de Kara) montre par le modèle de Solow augmenté qu'à long terme, ces faits sociaux nuisent à la croissance économique.

Le cinquième article aborde l'analyse économique d'élections. Daoud BADIROU (Université d'Abomey-Calavi) analyse les effets de la stabilité politique des coalitions sur les investissements économiques et les coûts engendrés.

Le sixième article coécrit par Ousmane TRAORE et Idrissa OUEDRAOGO (tous Université Ouaga 2) justifie la mise en place de l'assurance maladie dans l'économie par l'effet positif d'une hausse des dépenses de santé sur le PIB réel.

Le septième article met en exergue les déterminants de la discrimination salariale. Inna A. JOHNSON (Université de Kara) prouve le traitement salarial est en majorité déterminée par d'autres caractéristiques que celles des compétences individuelles.

Le dernier article de Hamidou SAWADOGO (Université Ouaga 1 PJKZ) montre que le capital physique a un effet positif sur la croissance économique à court terme par le biais des politiques publiques.

**Pr Idrissa OUEDRAOGO**

*Directeur de Publication*

# **Analyse de l'effet du microcrédit sur l'écart moyen de pauvreté au Bénin**

Fadonougbo BOKO

Enseignant – chercheur à l'Institut Universitaire de Technologie  
de l'Université de Parakou. Email : [sossolid@yahoo.fr](mailto:sossolid@yahoo.fr) ;

Téléphone : 22995217897 / 229 97892074

02 BP : 1310 Parakou Bénin.

## Résumé

*L'objet de ce papier est de montrer que le microcrédit identifié comme instrument de lutte contre la pauvreté, ne permet pas une réduction durable de cette dernière. Le microcrédit assure le déplacement de la contrainte budgétaire ou les contraintes de liquidité des bénéficiaires atténuant ainsi le degré de vulnérabilité de ces derniers. L'approche méthodologique adoptée est basée sur l'évolution de l'écart de pauvreté du ménage représentatif bénéficiant du microcrédit. Comme résultats, il a été montré qu'il existe un seuil de taux de rentabilité à partir duquel le microcrédit assure une réduction durable de la pauvreté pour un taux d'intérêt et un montant de crédit donné. Ce seuil reste supérieur à ceux des activités des pauvres. L'application de ce modèle au Programme du Microcrédit aux Plus Pauvres (MCP) du Bénin montre que ce dernier ne garantit aucune réduction durable de la pauvreté tant en milieu rural qu'en milieu urbain. Par ailleurs, le montant du crédit nécessaire pour une réduction durable de la pauvreté ne coïncide pas avec celui pratiqué dans ce programme de lutte contre la pauvreté par le microcrédit.*

**Mots clés :** microcrédit ; réduction durable de la pauvreté ; écart de pauvreté.

**Classification JEL:** O16; E65; G18; I39

## Abstract

*The main purpose of this paper is to show that microcredit, views as poverty reduction policy instrument does not assure a sustainable poverty reduction. For household, microcredit allows movement of budget constraint, and attenuates its poverty vulnerability. To this end, the methodological approach is based on poverty gap evolution for a household which benefit from microcredit. As results, it found that for activities that are financed by microcredit, there is a threshold level of return's rate beyond which microcredit has a sustainable effect on poverty reduction. This least level of return rate is higher than those of poor people activities. It showed that the MCP program implemented in Benin since 2007 could not assure a sustainable poverty reduction both in rural and urban areas. On other hand, the necessary amount of credit that could lead to a sustainable poverty reduction is not the same with credit amounts in practice under MCP program in Benin.*

**Key words :** microcredit; sustainable poverty reduction; poverty gap.

**JEL Classification :** O16; E65; G18; I39

## INTRODUCTION

La microfinance est définie comme l'ensemble des services financiers et non financiers destinés aux populations exclues du système bancaire et financier formel (Guérin et al., 2007). Elle est devenue depuis les années 1970, l'un des principaux axes de réduction de la pauvreté et des inégalités dans les pays en développement (Soyolmaa et Keith BI, 2008). La fourniture des services de microfinance aux pauvres, en particulier le service de microcrédit, est perçue comme un outil efficace pour l'éradication de la pauvreté (CGAP, 2003 ; Robinson, 2001 ; Honohan et Beck, 2007). Une action efficace du microcrédit sur la pauvreté d'un ménage devrait conduire à une réduction voire une annulation de l'écart moyen de pauvreté.

Au plan théorique cette conception reste compatible avec la notion d'effet levier de Modigliani selon laquelle la rentabilité financière des capitaux propres de l'entreprise est accrue par l'endettement. Dans cette même logique, beaucoup d'auteurs ont argumenté en faveur d'un lien positif entre la croissance économique et le développement financier à l'échelle macroéconomique (Hermes, 1994 ; Rajan et Zingales, 1988 et Levine, 2005). Par ailleurs, l'effet de ce lien positif a été relativisé en soulignant qu'il pouvait être surestimé (Rodrik et Subramanian, 2009) ou bien qu'il varie dans le temps (Buffie, 1984 ; Taylor, 1983 et Van Wijnbergen, 1983 ; De Gregorio et Guidotti, 1995 ; Beck, 2012). Pour tenter de réconcilier ces deux courants, d'Arcand, Berkes et Panizza (2012) partent de l'hypothèse d'une relation non linéaire entre financiarisation et croissance économique. Ils ont trouvé que la relation entre croissance et développement financier est donc positive jusqu'à un certain seuil au-delà duquel, les effets de la financiarisation commencent progressivement à devenir négatifs.

Mais si le développement financier a un impact positif sur la croissance à l'échelle macroéconomique, le microcrédit quant à lui peut-il faire croître le revenu du pauvre pour que celui-ci puisse sortir du cercle vicieux de la pauvreté ? La réponse à cette préoccupation apparaît a priori affirmative d'une part au regard des considérations théoriques et d'autre part au regard de la perception des différents acteurs des réseaux de la microfinance. Dans le cas où l'accès au microcrédit des pauvres réduirait de façon durable la pauvreté, on devrait observer une réduction dans le temps de l'écart qui sépare le revenu des pauvres du seuil de pauvreté. L'écart moyen de pauvreté devrait donc se réduire au fur et à mesure que les pauvres accèdent au financement de leur activité par le biais des microcrédits. Ainsi, la pauvreté devrait reculer dans les pays en développement depuis les deux décennies d'intensification de la microfinance dans les pays en développement. Mais l'incidence de pauvreté n'a baissé que d'environ 6% passant de 56,5% en 1990 à 48,5% en 2010 (Rapport OMD, 2014). Ainsi, bien qu'en baisse, le phénomène de pauvreté n'a pas été réduit dans les proportions souhaitées. Il n'est donc pas évident d'affirmer qu'il y a une réduction de la pauvreté par les microcrédits d'ampleur équivalente à l'ampleur du développement de la microfinance au cours des deux dernières décennies. Il s'en suit que l'effet du microcrédit sur l'écart de pauvreté est mitigé.



De façon spécifique, peut-on s'attendre à une réduction durable de la pauvreté par le microcrédit dans un contexte de marché concurrentiel? Dans le cas contraire, sous quelles conditions l'intervention publique pourrait-elle garantir une réduction durable de la pauvreté par le microcrédit. La question de l'effet du microcrédit sur l'écart de pauvreté est différente de celle de Armendáriz et Morduch (2007) selon laquelle on cherche à savoir la situation des clients si le programme n'avait pas existé. Mais il s'agit plutôt de savoir si le microcrédit peut permettre de réduire le gap de pauvreté. La préoccupation principale de ce papier est donc d'analyser l'effet revenu du microcrédit sur l'écart de pauvreté monétaire. Comme hypothèse, il postule que le microcrédit n'affecte que la vulnérabilité de pauvreté du ménage bénéficiaire de microcrédit.

L'approche méthodologique, en restant dans la logique du modèle de Kapur (1976a), considère, que le microcrédit sert au fonds de roulement et non aux investissements du fait des échéances courtes et des montants réduits. Les ressources du ménage intègrent les revenus issus de l'activité financée par le microcrédit tandis que les dépenses du ménage intègrent le remboursement de la dette. Ainsi, confrontant l'ensemble des ressources à celui des emplois, le cadre analytique utilisé est basé sur l'analyse de la contrainte budgétaire de longue période de Taylor (2002).

Le reste du papier est articulé autour de cinq sections dont la première présente le contexte de réduction de la pauvreté par le microcrédit. La deuxième section est consacrée à l'approche méthodologique. La troisième section présente l'application empirique au programme MCPP du Bénin et la quatrième section présente la discussion tandis que la cinquième et dernière section donne quelques éléments de conclusion.

## 1. Microcrédit et la réduction de la pauvreté

Il y a tant au plan théorique qu'empirique des arguments en faveur d'une réduction durable de la pauvreté par le microcrédit. Mais parallèlement, la question se posait déjà sur la démonstration rigoureuse de la capacité du microcrédit à réduire durablement la pauvreté comme en témoigne les travaux de Hulme et Mosley (1996), de Rogaly (1996), de Copestake (2002) et de Goldberg (2005). Si la plupart des travaux tendent à montrer un effet positif du microcrédit sur les indicateurs de réduction de pauvreté, on note un défaut de méthodologie rigoureuse pouvant permettre de confirmer ou de généraliser cet effet positif.

Banerjee, Duflo, Glennerster et Kinnan (2009) et Karlan et Zinman (2009) qui ont examiné des microemprunteurs standards sur une courte période de 12 à 18 mois, n'ont pas décelé d'amélioration en termes de revenus ou de consommation du ménage. Mais ils ont identifié quelques autres bénéfices possibles. Adjei et al. (2009) ont trouvé que le microcrédit a d'effets positifs sur la pauvreté à travers l'augmentation des dépenses d'éducation et de santé des ménages **bénéficiaires**. Ssendi et Anderson (2009) quant à eux ont montré que l'effet positif du microcrédit se traduit par une augmentation de la rentabilité à court terme ; cet effet demeurant faible à long terme. Les résultats des études réalisées au Maroc, en Tunisie, en Egypte, en Palestine et en Jordanie sont assez semblables malgré les différences socio-économiques entre les pays (Femip, 2007). Ils concluent à un impact positif aussi bien sur le revenu du ménage que sur la microentreprise. L'impact sur

l'emploi est cependant faible car l'accès au microcrédit ne permet généralement pas aux microentreprises de recruter des employés supplémentaires (Adair et Berguiga, 2010). Dichter (2006) a trouvé que les ressources de la microfinance sont souvent utilisées par les bénéficiaires pour couvrir les besoins de consommation plutôt que pour le développement des activités.

Face à ses constats, les activités des institutions de microfinance apparaissent comme un moyen de lissage du niveau de consommation des clients (Collins et al., 2009). Ainsi, les services de la microfinance contribuent à réguler aussi l'idiosyncrasie entre les ressources et les besoins financiers des pauvres. Et dans ces conditions, les effets du microcrédit s'estomperont dès la fin du crédit et la pauvreté s'enracinerait encore plus. Les autorités en charge de la politique économique doivent accorder une attention particulière à la pérennisation des activités financées par les microcrédits car plus de 50 % de ces activités cessent au cours des deux premières années de leur existence (Storey, 1994 ; Demirgüç-Kunt et al., 2007 ; Davis, 2007). Si les pauvres recourent à la microfinance pour investir dans leurs micro-entreprises, très peu de ces entreprises arrivent à changer d'échelle grâce à la microfinance (La Porta et Schliefer, 2008). Une étude approfondie réalisée par Hulme et Mosley (1996) signalait déjà qu'à peine 11 % des personnes bénéficiant d'un programme de microfinance voyaient leur revenu croître durablement.

Morduch (1998) avait déjà remis en doute la capacité des programmes de microfinance à réduire réellement la pauvreté tout en acceptant que ces programmes pouvaient plutôt réduire la vulnérabilité des ménages bénéficiaires. Stewart et al. (2011) dans une synthèse de revue de la littérature a montré que les interventions publiques en faveur de l'inclusion financière des ménages pauvres n'ont pas conduit à des résultats concluants. Awaworyi (2014) en reprenant les données de 25 études empiriques a montré que le microcrédit n'a aucun effet significatif tant sur la pauvreté que sur le développement des microentreprises financées. La question de l'effet durable du microcrédit sur la pauvreté n'est donc pas tranchée surtout au regard des approches méthodologiques adoptées. Comme l'a souligné Van et al., (2012), la recherche dans ce domaine a encore de défis à relever en matière de méthodologie. L'isolation des effets de la microfinance, selon Servet (2006), est en effet difficile dans des contextes socio-économiques en transition.

Une approche prenant en compte ces faiblesses et basée sur l'évolution l'écart de pauvreté d'un ménage bénéficiaire de microcrédit ne pourrait-elle pas permettre d'avoir des conclusions plus robustes. Aussi-doit-on tenir compte des changements intervenus dans le contexte de mise en œuvre de la stratégie de microcrédit. Pour des raisons de pérennité, les institutions de microfinance doivent désormais évoluer dans un environnement concurrentiel de marché. Dans ce contexte, le taux d'intérêt issu du fonctionnement normal du marché pourra-t-il être qualifié d'élevé comme souligné par Srinivasan (2010) ? ou bien tout simplement que le taux de rentabilité des activités financées est faible. Dans ce dernier cas, le financement par microcrédit d'activités à taux de rendement très faible ne conduirait-il pas à des situations de déséquilibres ?

## 2. Cadre méthodologique

L'approche méthodologique part de l'hypothèse de travail du modèle Kapur (1976a) selon laquelle il existe un stock de capital non utilisé auprès du ménage emprunteur. Ce qui renforce la considération selon laquelle le microcrédit est un crédit de fonctionnement et non destiné aux investissements. Ceci corrobore avec le fait que les microcrédits sont pour la plupart des crédits de court terme. L'approche méthodologique tente d'examiner l'évolution de l'écart moyen de pauvreté dans un contexte d'accès au microcrédit. D'une part, cela revient à étudier le niveau minimum de rentabilité nécessaire pour une réduction de l'écart de pauvreté étant donné le taux d'intérêt et le montant du crédit. D'autre part, quel est le niveau maximum de taux d'intérêt pour réduire l'écart de pauvreté si le taux de rendement est fixe.

### 2.1. L'analyse du rendement social

Le cadre analytique s'inspire de l'analyse de la contrainte budgétaire de longue période développée par Taylor (2002). En effet, l'auteur a utilisé la contrainte budgétaire de longue période pour étudier la dynamique d'évolution de la richesse des pays au cours d'une période suite aux variations du solde de la balance courante. Ce modèle est utilisé pour analyser l'évolution dans le temps de l'écart de pauvreté, un des indices FGT de pauvreté. L'écart de pauvreté quant à lui, est calculé en faisant la différence entre l'ensemble des revenus d'un ménage et celui de ses dépenses. L'écart de pauvreté est la manifestation du déséquilibre entre revenu et dépense du ménage. L'analyse de l'évolution du déséquilibre correspond donc à une analyse de l'évolution de l'écart de pauvreté.

La marge bénéficiaire de l'activité financée par le microcrédit est intégrée au revenu alors que les charges liées au remboursement du crédit sont intégrées aux dépenses. On pose la question de savoir comment évolue l'écart de pauvreté ainsi calculé dans le temps et ce en fonction des variables du crédit que sont le taux d'intérêt, le montant du crédit et le taux de rendement de l'activité financée. De la confrontation des ressources aux dépenses, se dégage la contrainte budgétaire du pauvre. Cette contrainte est l'expression de l'écart de revenu du pauvre par rapport au seuil de pauvreté. Si cet écart est exprimé en pourcentage, il correspond à l'indice  $I$  ( $\alpha = 2$ ) de la classe des indices FGT<sup>1</sup>. Le modèle de la contrainte budgétaire de longue période tente donc d'analyser l'évolution dans le temps de cet écart de revenu pour un ménage bénéficiaire de microcrédit.

Ainsi, on considère un ménage pauvre représentatif. Le revenu global de ménage représentatif est donc inférieur au seuil de pauvreté globale. Ce ménage représentatif est à la fois consommateur et producteur du fait de l'existence de son entreprise informelle devant être financée par le microcrédit. Par ce financement, les revenus supplémentaires issus de l'activité pourront faire croître le revenu global du ménage au cours du temps de façon à ce que ce revenu global puisse atteindre le niveau du seuil global de pauvreté. Le déséquilibre entre revenus et dépenses du ménage est progressivement compensé faisant passer le ménage d'une situation de pauvre à une situation de non pauvre (ou de vulnérable). Les microcrédits sont accordés pour une durée de plusieurs mois. Toutefois, pour raison de simplification, on considère tout simplement que la durée du crédit

<sup>1</sup> Voir Foster, J., Greer, J. et Thorbecke, E. (1984).

coïncide avec celle du cycle de l'activité financée. Ce qui permet d'évaluer sur cette même période les ressources et les dépenses du ménage.

## 2.2. Les ressources du ménage représentatif

Initialement avant le crédit, on considère que le ménage représentatif dispose d'un revenu  $y_t$  par période et est considéré comme pauvre. On note  $y_0$  le niveau du revenu du pauvre au départ. Son revenu est donc insuffisant par rapport au seuil de pauvreté. Ainsi, en notant  $S_t$  le seuil de pauvreté globale et on peut écrire :

$$y_0 < S_t \quad (1)$$

L'activité du ménage financée par microcrédit a un taux de rendement  $\tau$  et  $i$  est le taux d'intérêt sur le crédit. On note  $C_t$  et  $R_t$  respectivement le montant du crédit et les recettes issues de l'activité du ménage par période. Ainsi, on peut écrire :

$$M_t = (1 + \tau)C_t \quad (2)$$

$M_t$  représente les recettes générées par l'activité financée par le microcrédit. Alors pour chaque période, le revenu global du ménage représentatif est alors :

$$R_t = y_0 + M_t \quad (3)$$

Dans cette formulation, les variations du revenu global du ménage proviennent des variations des recettes générées par l'activité financée par le microcrédit.

En remplaçant l'équation (2) dans (3), on obtient :

$$R_t = y_0 + (1 + \tau)C_t \quad (4)$$

C'est l'ensemble des ressources globales dont dispose le ménage pauvre représentatif sur la période considérée qui lui permettra de faire face tant au remboursement du crédit qu'à ses propres besoins.

## 2.3. Les dépenses du ménage représentatif

Le ménage représentatif doit faire face à plusieurs catégories de dépenses telles que les dépenses de santé, d'éducation, le coût de la survie et le remboursement de la dette. D'après la définition du seuil de pauvreté globale, il couvre les dépenses liées au coût de la survie et celle de santé. Implicitement, les dépenses d'éducation ne sont pas prises en compte dans le calcul seuil de pauvreté globale. Leur montant dépend du nombre d'enfant à scolariser ou en cours de scolarisation. Pour simplification, on normalise à 1 le nombre d'enfant du ménage représentatif. On note alors  $e_t$ ,  $d_t$  et  $D_t$  respectivement le niveau par période des dépenses d'éducation, de la dette à rembourser et du niveau global des dépenses. La dépense globale du ménage est donc composée des dépenses de survie  $S_t$ , des dépenses d'éducation  $e_t$  et de la dette  $d_t$ . Il s'agit des dépenses nécessaires à la survie du ménage. Alors on peut écrire :

$$D_t = e_t + d_t + S_t \quad (5)$$

$$\text{or } d_t = (1 + i)C_t$$

Alors en récrivant l'équation (5) on a :

$$D_t = e_t + (1 + i)C_t + S_t \quad (6)$$

L'équation (6) indique l'ensemble dépenses nécessaires par période pour que le ménage vive juste au niveau du seuil de pauvreté tout en assurant l'instruction de sa progéniture et le remboursement de sa dette.

Des expressions de l'ensemble des revenus (équation 4) et des dépenses (équation 6) du ménage, on peut donc déduire l'écart de pauvreté.

#### 2.4. Evolution de l'écart de pauvreté du ménage représentatif

L'écart de pauvreté est généralement défini comme la différence entre le revenu du ménage et le seuil de pauvreté global ; le revenu étant inférieur au seuil de pauvreté global. Puisque c'est le montant de l'écart de pauvreté qui est utilisé dans le modèle, il est calculé à l'échelle individuelle du ménage et est exprimé en terme absolu et non en terme relatif comme dans le cas général.

Il s'agit alors d'examiner l'évolution de l'écart de pauvreté pour un ménage bénéficiant du microcrédit en fonction de certaines variables. Par souci de simplification, on fait coïncider le cycle de production à la durée du crédit. Le ménage représentatif étant pauvre, sa situation est caractérisée par l'équation de déséquilibre selon laquelle les ressources sont inférieures aux besoins de dépenses.

$$G_t = D_t - R_t$$

$$G_t = D_t - y_0 - M_t \quad (7)$$

D'après les équations (4) et (6), on peut écrire :

$$G_t = e_t + (1 + i)C_t + S_t - y_0 - (1 + \tau)C_t$$

Les variables et paramètres liés au microcrédit sont le montant du crédit  $c$ , le taux d'intérêt  $i$  et le rendement de l'activité. Ils constituent les canaux par lesquels sont transmis les effets du microcrédit sur l'écart de pauvreté. Dans une optique d'éradication de la pauvreté, chacune de ces variables à un niveau qui permet d'égaliser l'ensemble des revenus à l'ensemble des dépenses. En d'autres termes, le niveau de chacune de ces variables correspondant à  $G = 0$  tous les autres facteurs étant maintenus constants est celui qui permet d'éradiquer la pauvreté.

$$e_t + (1 + i)C_t + S_t - y_0 - (1 + \tau)C_t = 0$$

A partir de cette équation, on peut déterminer le niveau nécessaire de chacune des trois variables prises comme instrument ciblé de lutte contre la pauvreté par le microcrédit.

## 2.5. Le montant du crédit

Lorsque c'est le montant du crédit qui est la variable instrument on a :

$$C_t = \frac{y_0 - S_t - e_t}{(i - \tau)} \quad (8)$$

On constate donc que le montant du crédit nécessaire pour l'éradication de la pauvreté ne tient pas compte des charges de l'activité. Il ne prend en compte que son rendement. Dans un cadre de marché concurrentiel, le taux d'intérêt est fourni par le marché tandis que l'intermédiaire financier avec sa possibilité de rationnement détermine en dernier ressort le montant du crédit à accorder. Pour une activité donnée et un taux d'intérêt donné, le montant du crédit doit avoir un niveau minimal s'il doit permettre de lutter contre la pauvreté. Ce niveau du montant de crédit est une fonction décroissante du rendement de l'activité et des caractéristiques du ménage. Le montant du crédit nécessaire pour l'éradication de la pauvreté n'est pas forcément compatible avec le montant du crédit issu du processus du marché.

## 2.6. Taux de rendement social

Pour un rendement et un montant de crédit donnés, on obtient :

$$i = \tau + \frac{y_0 - S_t - e_t}{C} \quad (9)$$

C'est le taux d'intérêt maximal si l'on choisit le taux d'intérêt comme variable commande à utiliser pour lutter contre la pauvreté. Ce qui implique que le taux d'intérêt variera d'un ménage bénéficiaire à un autre. En s'inspirant de Stiglitz et Weiss (1981), Belek (2013) indique que le rationnement de crédit par le taux d'intérêt aboutit à l'éviction des firmes les moins risquées et induit par conséquent l'augmentation du risque moyen du marché du crédit, la diminution de la rentabilité des banques et une réduction de production réelle. Par ailleurs, le choix d'un taux d'intérêt commun pour tous les bénéficiaires exclut alors la réduction de la pauvreté au niveau de tous les ménages dont le taux maximal est inférieur au taux commun choisi. On peut s'attendre donc à une réduction de la pauvreté seulement auprès des ménages bénéficiaires dont le taux maximal est supérieur au taux d'intérêt commun choisi.

Pour un taux d'intérêt et une activité donnés, on obtient :

$$\tau = i - \frac{y_0 - S_t - e_t}{C} \quad (10)$$

C'est le taux de rendement socialement nécessaire pour que le microcrédit puisse éradiquer la pauvreté. Tout ménage pauvre dont l'activité a un taux de rendement inférieur au taux de rendement social, ne peut se voir sortir de la pauvreté par l'accès au microcrédit car le rendement net de l'activité ne suffirait pas pour couvrir les charges du crédit et celles liées à la survie du ménage pauvre.

Ainsi, il y a une différence entre le taux de rendement nécessaire pour l'éradication de la pauvreté et le taux de rendement effectif des activités financées. Cette différence conduit à une analogie qui peut être faite avec le modèle Harrod-Domar de croissance. Le modèle de ces derniers distingue trois types de taux de croissance économique dont le taux naturel, le taux effectif et le taux nécessaire. Cette analogie conduit à définir trois taux. Le premier est le taux d'intérêt du crédit  $i$  ; le second est le taux de rendement effectif qui, est le taux de rendement effectivement obtenu pour l'activité et le troisième est le taux de rendement social qui, est le taux nécessaire pour éradiquer la pauvreté. Il est nécessaire dans le sens où il représente le taux minimum nécessaire si l'on doit réduire la pauvreté. Par définition, le taux d'intérêt est inférieur au taux de rendement social. Trois situations de pauvreté peuvent donc se présenter.

### **Cas 1 : $r_e < i < r_s$**

Si le taux de rendement effectif est inférieur au taux d'intérêt, le revenu global de l'activité ne suffirait pas à couvrir la dette. Alors le projet ne serait pas bancable. Le microcrédit ne peut ni permettre de rembourser la dette ni conduire à une réduction de la pauvreté. Dans ce cas, il n'y a aucune possibilité pour les ménages concernés d'avoir une amélioration de leur situation de pauvre par l'accès au microcrédit. Et de surcroît le microcrédit peut conduire dans cette situation à une aggravation de la pauvreté puisque l'écart de pauvreté après remboursement du crédit serait plus élevé que celui avant le crédit.

### **Cas 2 : $i < r_e < r_s$**

Le taux d'intérêt est inférieur au taux de rendement effectif. Ainsi, la condition nécessaire mais non suffisante de réduction de la pauvreté est respectée. Toutefois, le rendement effectif est inférieur au rendement social. Le financement par microcrédit des activités ayant ce taux de rendement effectif ne peut conduire à une éradication de la pauvreté. La situation du ménage pauvre pourrait s'améliorer en fonction de l'écart entre les deux taux de rendement. Le microcrédit permet au ménage concerné de maintenir sa situation de vulnérabilité. Tant que cette inégalité entre les deux taux est maintenue le ménage concerné ne peut passer d'une situation de pauvre à une situation de non pauvre. Par analogie, il correspond à la situation de déséquilibre de longue période du modèle de croissance de Harrod (1939) où le taux de croissance effectif est inférieur au taux de croissance nécessaire.

### **Cas 3 : $i < r_s < r_e$**

La condition nécessaire mais non suffisante est remplie. De plus, le rendement effectif est supérieur au rendement social. Ce qui implique que les revenus issus de l'activité suffiraient à couvrir non seulement la dette mais aussi les charges liées à la survie du ménage. En absence de dette antérieure du ménage, le revenu du ménage devient supérieur au seuil de pauvreté. L'écart de pauvreté après remboursement est inférieur à celui avant le crédit. Il peut quitter une situation de pauvre à une situation de non pauvre. C'est le seul cas où le microcrédit peut conduire à une éradication de la pauvreté. Dans le cas contraire où le taux de rendement effectif est inférieur au taux de rendement social, le microcrédit peut conduire à une éradication de la pauvreté.

### 3. Application empirique à la pauvreté au Bénin

L'application à la pauvreté au Bénin vise à calibrer le modèle ci-dessus sur le programme du Microcrédit aux Plus Pauvres mis en œuvre au Bénin depuis 2007 dans le cadre de la stratégie globale de lutte contre la pauvreté.

#### 3.1. Source des données de la valeur des paramètres

Le seuil de pauvreté globale, le taux de rendement, le revenu moyen et les dépenses moyennes d'éducation proviennent des statistiques de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (2013). Le revenu initial est le revenu moyen des pauvres. Le taux d'intérêt qui est celui du marché provient des données de la BCEAO.

#### 3.2. Le programme de microcrédit aux plus pauvres au Bénin

Depuis 2007, le gouvernement béninois a mis en place un mécanisme de financement des activités génératrices de revenus des femmes pauvres au Bénin dénommé Microcrédit aux Plus Pauvres (MCP). Ce programme offre aux femmes sans garantie de microcrédits à taux d'intérêt subventionné (1% par mois) et d'un montant de 30.000fcfa pour les nouveaux et 50.000fcfa pour les anciens au programme. Dans ce programme, en dehors des facilités d'accès au crédit, on constate que les mesures prises portent sur le taux d'intérêt et le montant du crédit. Implicitement le taux de rendement est exogène. On peut se poser la question de savoir quel pourrait être l'effet durable de ce financement sur la réduction de la pauvreté ?

Pour répondre à cette préoccupation, on calcule le taux de rendement social et le montant de crédit nécessaire respectivement en milieu rural et en milieu urbain pour les ménages bénéficiaires de ce programme.

#### 3.3. Le rendement social nécessaire

C'est le taux de rendement socialement nécessaire pour que le microcrédit puisse éradiquer la pauvreté. Il est calculé en appliquant la formule de l'équation (8). Les résultats obtenus sont consignés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n°1: Taux de rendement socialement nécessaire selon le milieu et l'ancienneté**

	Nouveau client (en %)	Ancien client (en %)
Milieu rural	96	59
Milieu urbain	80	49

Source : Calcul de l'auteur à partir des statistiques du tableau de bord 2012 de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique.

En milieu rural toutes les activités dont le taux de rendement est inférieur à 59 % ne peuvent permettre de réduire l'écart de pauvreté que le ménage bénéficiaire soit ancien ou nouveau dans ce programme. Pour le milieu urbain, ce taux est de 49 %. Peu d'activités des pauvres peuvent avoir un taux de rendement pouvant atteindre 50 % voire 80 % ou



90 %. Cela conduit à la situation où le taux de rendement effectif est inférieur au taux de rendement nécessaire. Tant que cette inégalité entre les deux taux est maintenue, le ménage concerné ne peut passer d'une situation de pauvre à une situation de non pauvre. En conclusion, on peut dire que le financement par le microcrédit de toute activité dont le taux de rendement est inférieur à ceux du tableau n°1 (selon la catégorie d'agent) ne pourra permettre de réduire durablement la pauvreté dans le contexte des milieux ruraux et urbains du Bénin. Conformément à l'analyse faite ci-dessus, cette situation correspond au cas de déséquilibre de longue période du modèle de croissance de Harrod (1939). Toute mesure de lutte contre la pauvreté devrait d'abord viser une augmentation du taux de rentabilité des activités financées par le microcrédit. Ce qui peut passer par une augmentation de la productivité.

### 3.4. Montant de crédit nécessaire

On considère le taux d'intérêt et le taux de rentabilité de l'activité comme donnés. On se pose la question de savoir quel est le montant minimum de crédit pouvant générer de marges bénéficiaires couvrant les charges de survie du ménage entrepreneur. Pour le calcul de ce montant de crédit nécessaire, on considère le taux d'intérêt créditeur comme étant le minimum du rendement net (équivalent à l'écart  $\tau - i$ ) de l'activité. Ce qui permet d'avoir le montant minimal de crédit à comparer au montant de 30.000 et 50.000 FCFA.

**Tableau N°2 : Montant minimum nécessaire selon le milieu et l'ancienneté**

	Montant minimum nécessaire (en fcfa)	Montant minimum nécessaire (en dollar ; 1\$ pour 500 fcfa)
<b>Milieu rural</b>	306300	612,6
<b>Milieu urbain</b>	338844	677,7

Source : Calcul de l'auteur à partir des statistiques du tableau de bord 2012 de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique.

Ces montants respectivement pour le milieu rural et urbain représentent le montant minimum nécessaire de crédit à accorder aux ménages bénéficiaires pour que ceux-ci voient leur revenu supérieur ou égal au seuil de pauvreté monétaire. Tout crédit dont le montant est inférieur au montant du tableau n°2 ci-dessus permettrait aux bénéficiaires de résoudre les problèmes d'idiosyncrasie mais ne pourra pas leur permettre de sortir durablement du cercle vicieux de la pauvreté.

Toutefois ce résultat ne reste valable que si l'extension de l'activité en termes de marché et sans changement technologique est possible lorsque l'on passe d'un chiffre d'affaire de 30 000 fcfa à 306 300 fcfa. Quant aux effets du programme MCPPE sur la réduction de la pauvreté, on peut constater que le montant nécessaire de crédit pour l'éradication de la pauvreté fait environ six fois le montant que le programme accorde présentement

aux ménages bénéficiaires. Ce qui remet en cause l'efficacité de ce programme à réduire durablement la pauvreté de façon durable. Ainsi, dans les conditions actuelles de taux de rendement des activités financées par le MCPP et de taux d'intérêt, le programme du microcrédit aux plus pauvres ne peut réduire durablement la pauvreté des ménages tant urbains que ruraux du Bénin.

#### 4. Discussion

Les équations (8), (9) et (10) ont montré que la lutte contre la pauvreté par le microcrédit ne peut se réaliser dans un cadre purement concurrentiel. Car sur un marché concurrentiel le taux d'intérêt est donné par le marché et le montant du crédit est déterminé en dernier ressort par l'intermédiaire financier en raison des possibilités de rationnement de crédit dont dispose ce dernier. Ce qui justifie l'intervention publique dans le secteur du microcrédit comme c'est le cas au Bénin.

Beaucoup d'auteurs ont trouvé en la microfinance un instrument performant de lutte contre la pauvreté (Banerjee, Duflo, Glennerster et Kinnan 2009 ; Karlan et Zinman 2009 ; Dichter, 2006). De façon synthétique, ces effets positifs peuvent être scindés en deux groupes à savoir l'effet de lissage et l'augmentation des dépenses de consommation. L'effet de lissage peut permettre d'atténuer la sévérité de la pauvreté sans toutefois permettre une réduction de l'écart de pauvreté.

D'un autre côté les dépenses de consommation peuvent servir à mesurer la pauvreté. Ainsi son augmentation peut laisser penser à une amélioration de la situation du ménage pauvre. Mais cette argumentation peut être biaisée lorsque l'on raisonne en termes de contrainte budgétaire inter temporel. Les résultats des travaux de Storey, (1994) ; Demirgüç-Kunt et al., (2007) ; Davis, (2007) ; La Porta et Schliefer, (2008) et de Hulme et Mosley (1996) qui ont mis l'accent sur le caractère temporaire des effets positifs du microcrédits sur le revenu des bénéficiaires, corroborent bien avec cette analyse. En effet, la consommation de la période  $t$  peut bien augmenter mais au détriment des périodes futures ( $t+1$ ,  $t+2$ , ...). Lorsque le ménage en situation de pauvreté bénéficie d'un microcrédit qu'il consacre à la consommation, il devient évident que l'activité pour laquelle le crédit est obtenu n'est pas financée. Alors comment le remboursement de ce crédit pourra être assuré ? Pour assurer ce remboursement, le ménage sera tenu de prélever dans les dépenses de consommation futures si la contrainte budgétaire devra être maintenue dans le temps. Alors l'augmentation des dépenses de consommation perçue comme un indicateur de réduction de pauvreté due au microcrédit devra prendre en compte l'équilibre budgétaire inter temporel. Sinon le niveau de la consommation courante peut augmenter au détriment des niveaux de consommation dans le futur. Toute chose ne garantissant pas la réduction durable de la pauvreté. Ce résultat peut donc remettre en cause ceux de Adjei et al., (2009) qui se sont basés sur l'augmentation de dépenses d'éducation et de santé des ménages bénéficiaires pour conclure sur l'effet positif du microcrédit sur la réduction de la pauvreté.

En général, la supériorité du taux de rendement de l'activité au taux d'intérêt est l'une des conditions nécessaires pour le financement de l'activité. Mais dans le contexte du microcrédit considéré comme instrument de réduction de la pauvreté, cette condition

est nécessaire mais elle n'est plus suffisante. Le taux de rendement doit permettre la prise en charge du déficit de revenu du pauvre par rapport au seuil de pauvreté. Dans le cas contraire, le crédit servirait au lissage des dépenses de consommation ; ce qui ne garantit plus le remboursement. Le ménage serait obligé de recourir à un autre crédit pour assurer le remboursement du premier ; ce qui le conduit dans la spirale de la dette. De facto, il n'y aura pas de réduction de la pauvreté. Le déséquilibre devient celui d'une longue période comme celle de l'analyse de la croissance équilibrée du modèle Harrod-Domar. Ainsi, loin de considérer le taux d'intérêt pratiqué par les institutions de microfinance comme élevé, à l'instar de Srinivasan (2010), c'est plutôt le taux de rentabilité des activités qui apparaît bas. Car dans le cas d'espèce, les institutions de microfinance doivent désormais évoluer dans un contexte de marché concurrentiel. Il en découle que le taux d'intérêt qui en résulte est celui du marché ne pouvant donc être qualifié d'élevé.

## CONCLUSION

Bien que ne réfutant pas du coup la réduction de la pauvreté par le microcrédit, ce papier a montré que l'ampleur de cet effet doit d'une part être relativisée et d'autre part les conditions sous lesquelles cela est possible devront être reconsidérées. La réduction de la pauvreté par les microcrédits est une stratégie réalisable. Toutefois, le taux de rendement de l'activité devra être non seulement supérieur au taux d'intérêt mais aussi supérieur au taux de rendement socialement nécessaire pour que l'effet du microcrédit sur la pauvreté soit durable. La réduction de la pauvreté par le microcrédit même avec l'intervention publique devrait se faire sous des conditions nécessaires portant non seulement sur le montant du crédit mais aussi sur le taux de rendement de l'activité. Les témoignages des bénéficiaires et la résolution du problème d'idiosyncrasie ne suffisent pas pour confirmer la réduction de la pauvreté par le microcrédit. Dans une logique de lutte durable contre la pauvreté, des actions devront viser une amélioration de la productivité des ménages et de la rentabilité de leurs activités.

Ainsi, pour aller au-delà de l'atténuation de la vulnérabilité des ménages pauvres, le programme de Microcrédit aux Plus Pauvres du Bénin doit viser une amélioration du taux de rentabilité des activités. Car à l'état actuel des choses, même un taux d'intérêt nul ne garantit une réduction durable de la pauvreté par ce programme.

## RÉFÉRENCES

**Adair P. et Berguiga I., (2010)**, « Les facteurs déterminants de la performance sociale et de la performance financière des institutions de microfinance dans la région ménéa : une analyse en coupe instantanée. », *Région et Développement* n° 32-2010

**Adjei, J. K., Arun, T., et Hossain, F., (2009)**, « The role of microfinance in asset building and poverty reduction: The case of Sinapi Aba Trust of Ghana ». Manchester: Brooks World Poverty Institute.

**Alim, B., (2013)**, « Optimalité du mécanisme de rationnement de crédit dans le modèle islamique de financement », *Etudes en Economie*

*Islamique*, Vol. 6, Nos. 1&2 (111-127) Mouharram, Rajab 1434H.

**Arcand J-L., E. Berkes et Panizza U., (2012)**, « Too Much Finance? », IMF Working paper WP/12/161

**Armendáriz B., Morduch J., (2007)**, « *The Economics of Microfinance.* », The MIT Press.

**Awaworyi Sefa K. (2014)**, « Impact of Microfinance Interventions: A Meta-analysis. », Discussion Paper 03/14 Department Of Economics ISSN 1441-5429

**Banerjee A., E. Duflo, R. Glennerster et Kinnan C., (2009)**, « *The miracle of microfinance? Evidence from a randomized evaluation* ». Cambridge, Mass. : MIT Poverty Action Lab, mai.

**Beck T. G., (2012)**, « *Rethinking the Keynesian Revolution: Keynes, Hayek, and the Wicksell Connection.* ». New York: Oxford University Press.

**Buffie E. (1984)**, « Financial Repression, the New Structuralism, and Stabilization Policy in Semi-industrialized Economies », *Journal of development Economics* 14, April, pp: 305-322.

**Collins D., Morduch J., Rutherford S. et Ruthven O. (2009)**, « *Portfolios of the Poor: How the World's Poor Live on \$2 a Day.* », Princeton, N.J. : Princeton University Press,.

**Copestake J, Johnson S, Wright K (2002)**, « Impact assessment of micro-finance: Towards a new protocol for collection and analysis of qualitative data. », Working paper no. 7. Institute of Development Studies, University of Sussex

**Davis, P. (2007)**, « Discussions among the Poor: Exploring poverty dynamics with focus groups in Bangladesh. », CPRS Working Papers no. 84. Manchester: IDPM, University of Manchester.

**De Gregorio, J. and Guidotti, P. (1995)**, « *Financial development and economic growth.* », *World Development* 23(3), 433-448.

**Demirgüç-Kunt, A., L. Klapper et G. A. Panos (2007)**, « *The Origins of Self-Employment.* », Development Research Group, World Bank, Washington, DC: February.

**Dichter, T. (2006)**, « Hype and Hope: The Worrisome State of the Microcredit Movement. »

([www.microfinancegateway.org/content/article/detail/31747](http://www.microfinancegateway.org/content/article/detail/31747)).

**Foster, J., Greer, J., et Thorbecke, E., (1984)**, « A class of decomposable poverty measures. », *Econometrica*, 52 (3), 761-766.

**Goldberg N (2005)**, « Measuring the impact of microfinance: Taking stock of what we know. », Washington DC:: Grameen Foundation

**Groupe consultatif d'assistance aux pauvres, (2003)**, « La coordination entre bailleurs de fonds à l'intérieur d'un pays », in I. Guérin et J.-M. Servet (dir.), *Exclusion et liens financiers. Rapport du Centre Walras 2003*, Paris, Economica, , pp. 342-361

**Guérin I. C. Fouillet, I. Hillenkamp, O. Martinez, S. Morvant-Roux et Roesch M., (2007)**, « Microfinance : effets mitigés sur la lutte contre la pauvreté », *Annuaire suisse de politique de développement*, Vol. 26, n°2 | 2007, URL : <http://aspd.revues.org/127>

**Honohan, P., & Beck, T. (2007)**, « Making finance work for Africa. », Washington DC: World Bank.

**Hermes N. (2014)**, « Making Microfinance Boards Effective: An Empirical Analysis. », Workshop Research Frontiers in Microfinance Research, Colombo, Sri Lanka

**Hulme D, et Mosley P., (1996)**, « Finance against the poor. », (Volumes 1 & 2). London: Routledge

**Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (2012)**. « Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages : note sur la pauvreté au Bénin. », 2<sup>ème</sup> édition EMICOV Bénin

**Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (2013)**, « Tableau de bord social 2012 : Profils socio-économiques et indicateurs de développement. », Tome I

**Kapur, B. K. (1976a)**, « Alternative Stabilisation policies for Less Developed Countries. », *Journal of Political Economy*, Vol. 84 (4): 777-795.

**Karlan D. et Zinman J. (2009)**. « Expanding Microenterprise Credit Access: Using Randomized Supply Decisions to Estimate the Impacts in Manila. », New Haven, Conn. :Innovations for Poverty Action, juillet.

**La Porta, R. and A. Shleifer (2008)**, « *The Unofficial Economy and Economic Development*. », Brookings Papers on Economic Activity (Fall).

**Levine, R., (2005)**, « *Finance and growth: Theory and evidence*. », Chapter 12. In: Aghion, P., Durlauf, S. (Eds.), *Handbook of Economic Growth*. Elsevier Science, The Netherlands.

**FEMIP, (2008)**, « A review of the economic and social impact of microfinance with analysis of options for the Mediterranean Region. », Rapport final, April, European Investment Bank, Luxembourg.

**Morduch, J. (1998)**, « Does Microcredit Really Help the Poor? New Evidence from Flagship Programs in Bangladesh, . », Unpublished mimeo, Department of Economics and HIID, Harvard University, and Hoover

**Programme de Nations Unies pour le Développement (2014)**, « Évaluation des progrès accomplis en Afrique dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. . », Rapport OMD.

**Rajan, R. G. and Zingales, L. (1998)**, « Financial dependence and growth. », *American Economic Review* 88(3), 559-86.

**Robinson, M. (2001)**, « *The Microfinance Revolution: Sustainable Finance*

for the Poor. », Washington DC: World Bank.

**Rodrik, D. and Subramanian, A. (2009)**, «Why Did Financial Globalization Disappoint? », *IMF Staff Papers*, 56(1), 112-138.

**Rogaly B. (1996)**, «Micro-finance evangelism, destitute women and the hard selling of a new anti-poverty formula. », *Development in Practice* 6(2): 100-112

**Servet J.-M. (2006)** «*Banquiers aux pieds nus : la microfinance* », Paris, Odile Jacob, 511 p.

**Soyolmaa Batbekh and Keith Blackburn (2008)**, « On the Macroeconomics of Microfinance. », *Centre for Growth and Business Cycle Research, Economic Studies, University of Manchester, Manchester, M13 9PL, UK Number 106. Téléchargeable de : <http://www.ses.man.ac.uk/cgbcrc/discussi.htm>*

**Srinivasan, N. (2010)**, «*Microfinance State of the Sector Report 2010.* », New Delhi; Sage Publications

**Ssendi, L., & Anderson, A. R., (2009)**, « Tanzanian Micro Enterprises and Micro Finance, the Role and Impact for Poor Rural Women. », *Journal of Entrepreneurship*, 18(1), 1-19.

**Stewart, R. Carina V. R. et Wet de T. (2011)**, «Do micro-credit, micro-savings and micro-leasing serve as effective financial inclusion interventions enabling poor people, and especially women, to engage in meaningful economic opportunities in LMICs? A systematic review of the evidence. », EPPI-Centre report · Social Science Research Unit Institute of Education University of London

**Stiglitz, J. and A. Weiss (1981)**, «Credit rationing in markets with imperfect information. », *American Economic Review*, 17(3): 393–410.

**Storey, D. J. (1994)**, «*Understanding the small business sector.* », London: Routledge.

**Taylor A. M. (2002)**, « A century of current account dynamics. », *Journal of International Money and Finance*, 21 (2002) 725–748

**Taylor L., (1983)**, «*Structuralist Macroeconomics: Applicable Models for the Third World.* », Chapitre Basic Books, Inc., Publishers New York

**Van Rooyen, C., R. Stewart et Dewet T., (2012)**, «The Impact of Microfinance in Sub-Saharan Africa: A Systematic Review of the Evidence. », *World Development*, Vol. 40, No. 11, pp. 2249–2262.

**Wijnbergen S.V., (1983b)**, «Interest Mangement in LDC's. », *Journal of Monetary Economics*, 12, Sept., pp: 433-452.

Microcrédit summit E-news, Tome2 n°1, Juin 2004,

[http://www.microcreditsummit.org/french/enews/2004-06\\_nytimes\\_01](http://www.microcreditsummit.org/french/enews/2004-06_nytimes_01).

html

$$i - r = \frac{y_0 - S_t - et}{C}$$

**Annexe 1 : Calcul du taux de rentabilité social**

	Yor	You	Ecar relatif ru	Ecar relatif urb	Sr	Su	Ca	Cn	e	i	Qr(yo-s)	Qu(yo-s)
	167999	311400	0,105	0,088	185638,895	338803,2	100000	60000	74250	0,02	17639,895	27403,2
		tau										
	Numerateur											
Rural	56610,105	0,58610105										
	56610,105	0,94350175										
Urbain	46846,8	0,468468										
	46846,8	0,78078										

$$i - r = \frac{y_0 - S_t - et}{C}$$

**Annexe 2 : Calcul du montant minimum**

	Yor	You	Ecar relatif ru	Ecar relatif urb	Sr	Su	Ca	Cn	e	i	Qr(yo-s)	Qu(yo-s)	tau
	167999	311400	0,105	0,088	185638,895	338803,2	100000	60000	74250	0,02	17639,895	27403,2	0,035
Numera- teur	Rapport	tau											
Rural	0,56610105	0,58610105											
	0,94350175	0,96350175											
Ur- bain	0,468468	0,488468											
	0,78078	0,80078											
Calcul de C													
numérateur	C	microcrédit sur 5ans et 2fois l'an						U	0,488468	0,498468	0,02006147		
Rural	6125993	306299,65							0,80078	0,81078	0,0123338		
Ur- bain	6776880	338844											



